

Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.**

Nom de l'établissement : aux Couleurs-du-Savoir

Date d'évaluation du plan de lutte : 13 avril 2026

Date du CE : 21 mai 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

TRP: Une amélioration dans l'encadrement des élèves, meilleure cohérence et constance dans les interventions, plusieurs rencontres de régulation pour adapter les protocoles pour répondre aux besoins de chacun des élèves

Dans l'ensemble de l'école, il y a une meilleure cohésion dans l'encadrement des élèves (enseignement des plans de leçons) et mise en place efficace du niveau 1 des interventions.

Nous constatons que le lieu le plus à risque est la cour d'école. Le 3e cycle est toujours le cycle le plus à risque au niveau des événements d'intimidation, mais nous observons une diminution du nombre de situation.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter : Le lieu à risque pour cour d'école, les niveaux plus à risque 1re année

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d’intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisis ont-elles été mis en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Oui les mesures ont été mises en place

- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, mise en place d’activités dans des lieux à risques, rassemblement pour faire des rappels régulièrement.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter : Faire les activités de prévention en début d’année, maintenir les journées de sensibilisation

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires : oui les mesures facilitent la participation des parents, les informations se retrouvent sur le site ACDS et il est consulté régulièrement par les parents

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Certains parents communiquent directement avec la direction pour effectuer un signalement, plutôt que de passer par le membre du personnel de l'équipe concernée.

Les modalités de communications se font en majorité par courriel. Sinon quelques parents viennent directement au secrétariat.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter :

Mentionner le tout dans l'assemblée de parents en début d'année et dans le journal info-parent du mois d'août.

La première ligne répondante devrait toujours être le titulaire, sauf dans certains cas bien précis.

Rappeler l'importance de prendre rendez-vous pour communiquer avec la direction ou le personnel impliqué.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Les mesures sont efficaces et suffisantes.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier x

Modifications à apporter :

Prévoir de rappeler les bonnes pratiques dans l'utilisation des outils de communication (Courriel CCI, nommer un nom d'élève sur les ondes, oreillettes obligatoires, etc)

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
- Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?

Commentaires :

Oui les actions sont efficaces et permettre que les bonnes personnes soient répondantes.

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Les mesures en place aident beaucoup. Elles demandent beaucoup de temps et d'investissement, mais est bénéfique.

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d’intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l’auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Les sanctions et les mesures permettent de mettre fin à des situations et à réparer celles-ci.

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s’assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Les mesures de suivi sont bien coordonnées et les acteurs connaissent bien leur rôle.

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Tous les membres de l'équipe ont leur formation à jour.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Oui les plans de surveillances sont à jour et les protocoles également

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	X	□	□
Le personnel est mobilisé.	X	□	□
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	□	X	□
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	X	□	□
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	□	X	X
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	□	X	□
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	X	□	□
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	X	□	□
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	X	□	□
Les élèves sont impliqués.	X	□	□
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	X	□	□
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	X	□	□